

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres des groupes de travail  
chargés de l'élaboration d'une épreuve certificative  
externe commune au terme de la troisième étape du  
continuum pédagogique pour les années scolaires 2015-  
2016, 2016-2017 et 2017-2018**

A.Gt 30-09-2015

M.B. 16-10-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire notamment son Titre III/I, article 36/4, § 1<sup>er</sup>;

Vu les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve certificative externe commune au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est formé pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

**Article 2.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en langues modernes organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :

*1° des trois inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :*

Hugues LAPOTRE ;

Catherine VANDERHAEGHE ;

Jan VAN VLAENDEREN qui assumera aussi la vice-présidence ;

*2° de quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :*

- l'enseignement organisé par la Communauté française :

Benjamin GREGOIRE ;

- l'enseignement officiel subventionné :

Leila ROMDHAN ;

- l'enseignement libre subventionné :

- Michel HODY et

Johan DE VISSCHER ;

3°. de quatre membres issus :

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

Jean COLLIN ;

- d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

Nicole BYA et  
Gisèle NOIROUX ;

- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

Véronique LANGHENDRIES.

**Article 3.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 octobre 2012 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration d'une épreuve certificative externe commune «CE1D - Langues» au terme de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les années scolaires 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, est abrogé.

**Article 4.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 30 septembre 2015.

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Vice-présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Joëlle MILQUET